Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 056-215602285-20260512-202605035AAS-DE

République Française
Département Morbihan
Commune de Saint-Marcel

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 12 mai 2026

L'an deux mil vingt-six, le 12 mai à 19H00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de l'Oust, située au 4 rue du Calvaire à Saint-Marcel, lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire, M. BOULO Ludovic,

Nombre de membres
En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15
Date de la convocation : 06/05/2026
Date d'affichage : 06/05/2026
Vote : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : M. BOULO Ludovic, Mme MODICOM Nolwenn, M. THEBAUD Didier, Mme DANO Marine, Mme BROHAN Nicole, Mme LE GOUESTRE Isabelle, Mme GRU Valérie, M. TEXERAUD Patrick, M. BRUN Christophe, MELLAL Mokrane, Mme FABREGUETTES Jessie, M. BACHELOT Guillaume, M. LOPEZ-LOPEZ Vincent, Mme BOQUET Charlène.

Absent excusé : M. JEFFROY Francis, a donné pouvoir à M. BOULO Ludovic
A été nommé secrétaire : M. BRUN Christophe

2026-05-035 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE 2026

Le Maire explique au conseil municipal la répartition des recettes provenant du produit des amendes de police pour les communes de moins de 10 000 habitants exerçant la totalité des compétences en matière de voies communales. Il propose donc de solliciter une aide auprès du Département au titre de la répartition du produit des amendes de police et du Programme de Solidarité Territoriale 2026 (PST) pour le projet suivant : travaux sur la RD 321 et sur la voirie communale au niveau des chicanes situées rue du stade, rue du calvaire et rue de la bouie dans le cadre de l'amélioration de la sécurité routière.
La commune prévoit ainsi la réalisation de plusieurs aménagements visant à sécuriser la circulation des véhicules ainsi que les déplacements des piétons et des cyclistes ;
sur la RD 321 par
- La création d'une écluse et d'un passage piétons entre le magasin super U et la boulangerie qui a pour objectif de réduire la vitesse des véhicules et de sécuriser la traversée des piétons sur cet axe routier.
- La mise en place d'un chaucidou, depuis le panneau d'agglomération jusqu'à la rue des Fusillés, qui permettra de réduire la largeur de la voie dédiée aux véhicules motorisés.
Cet aménagement favorisera le partage de la chaussée avec les cyclistes.
Des panneaux de signalisation adaptés seront installés pour informer les usagers de cette voirie partagée.
Des travaux sur la voirie communale ont été réalisés par la pose de chicanes pour ralentir la vitesse mais les bas-côtés de la chaussée se sont affaissés et sont devenus dangereux. Ces dégradations représentent un danger pour les usagers de la route et nécessitent une intervention afin de garantir des conditions de circulation sûres.

Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 056-215602285-20260512-202605035AAS-DE

Le projet prévoit donc le renforcement des bas-côtés de la chaussée au niveau des trois chicanes situées rue du stade, rue du calvaire et rue de la bouie.
Ce projet global d'aménagement vise à améliorer durablement la sécurité en agissant à la fois sur l'infrastructure, la régulation de la vitesse et le partage de l'espace public.
Il s'inscrit dans une démarche cohérente de sécurisation et de développement des mobilités douces.
Le coût total prévisionnel des travaux est estimé à 46 738,63 € HT.

Plan de financement

DEPENSES	**Coût en H.T.**
Travaux (devis obc)	40 260.00 €
Marquage chaucidou résine à chaud (devis Helios)	5 576.75 €
Signalisation écluse passage piétons (devis Self signal)	901.88 €
Total	**46 738.63 €**

RECETTES	
Amendes de police (20%)	9 347.73 €
PST (25%)	11 684.65 €
Autofinancement (80%)	25 706.25 €
Total	**46 738.63 €**

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :
- **APPROUVE** la réalisation des travaux et le plan de financement présenté ci-dessus ;
- **S'ENGAGE** à réaliser ces travaux en section d'investissement ;
- **AUTORISE** le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police et du PST.

En mairie le 13 mai 2026
Le maire,
Ludovic BOULO